

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 564**2 juin 2004****SOMMAIRE**

Aggior S.A., Luxembourg	27061	Firwind Finance S.A., Luxembourg	27056
Aquila S.A., Luxembourg	27061	Fliesen-Zentrum Luxembourg, S.à r.l., Wasserbillig	27047
ARISA Assurances S.A., Luxembourg	27046	Florentine S.A., Luxembourg	27051
ARISA Assurances S.A., Luxembourg	27046	Gefinor S.A.H., Luxembourg	27052
ARISA Assurances S.A., Luxembourg	27046	Gefpart S.A., Luxembourg	27026
ARISA Ré S.A., Luxembourg	27045	Gemina Fiduciary Services S.A., Luxembourg ...	27048
Araxa Holding S.A., Luxembourg	27064	Geysier S.A., Luxembourg	27058
Avalanche S.A., Luxembourg	27050	Giolinvest S.A., Luxembourg	27069
Bois Champ Holding S.A., Luxembourg	27052	Gramero Holding S.A., Strassen	27057
BTK Projet S.A., Luxembourg	27045	Harley International S.A.H., Luxembourg	27070
C.F.T. Finance S.A.H., Luxembourg	27062	Hector Sicav, Luxembourg	27057
Canalux, S.à r.l., Schiffflange	27045	Helilux S.A., Luxembourg	27059
Capital Investissements Europe S.A., Luxembourg	27059	Illinois S.A.H., Luxembourg	27065
Cera-Net, G.m.b.H., Wasserbillig	27026	IMC-International, Innovative Medical Care Lux Holding S.A., Luxembourg	27033
Clara Finance S.A., Luxembourg	27058	Immochan Luxembourg S.A., Luxembourg	27029
Codavy S.A., Luxembourg	27071	Instal S.A., Luxembourg	27052
Copols Holding S.A., Luxembourg	27072	International Investments & Properties S.A.H., Luxembourg	27070
Coriolis S.A., Luxembourg	27044	Interportfolio, Sicav, Luxembourg	27062
Cosmolux S.A., Luxembourg	27068	Invesco GT Continental European Fund, Sicav, Luxembourg	27050
Credit Suisse Money Plus Fund Management Company S.A., Luxembourg	27027	Invesco GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg	27055
Cullera S.A.	27033	Investissimo S.A., Luxembourg	27034
Dagon Holding S.A., Luxembourg	27049	JFK Real Estate S.A., Luxembourg	27044
DB Funds, Sicav, Luxembourg	27060	Joint Investment Holding S.A., Luxembourg	27067
EFG Asset Management Holding Company S.A., Luxembourg	27048	Karimpol Luxembourg S.A., Luxembourg	27044
Electrofinia S.A.H., Luxembourg	27064	Kariope S.A., Luxembourg	27047
Eri Bancaire Luxembourg S.A., Luxembourg	27053	Kariope S.A., Luxembourg	27047
Eucharis S.A., Luxembourg	27053	Kensalys S.A., Luxembourg	27071
Euro Mode S.A., Luxembourg	27060	L.H.I., Luso Hispanic Investment S.A., Luxembourg	27051
Euroclass Multimedia Holding S.A., Luxembourg	27064	Mena Holdings S.A., Luxembourg	27056
European Steelholding Corporation S.A., Luxembourg	27068	Meta Holding S.A., Luxembourg	27066
Fibaume S.A., Luxembourg	27055	MFS Funds, Sicav, Luxembourg	27054
Fideuram Multimanager Fund	27027	Milton Holding S.A., Luxembourg	27053
Fimaco S.A.H., Luxembourg	27056	Murten Financière Holding S.A., Luxembourg ...	27054
Financière Stratégique S.A., Luxembourg	27049	Nobel Constructing Company S.A.H., Luxembourg	27066
Findim Group S.A.	27065		
Findim Group S.A.	27068		
Finwash S.A., Luxembourg	27067		

Noe Participations S.A., Luxembourg	27060	Société Financière d'Octobre S.A.H., Luxembourg	27066
Novopar S.A., Luxembourg	27051	Songerfi S.A., Luxembourg	27072
Queensdale Holding S.A., Luxembourg	27063	Songerfi S.A., Luxembourg	27072
R & R Holdings S.A., Luxembourg	27048	Staring Capital GP, S.à r.l., Luxembourg	27038
Real Estate Capital S.A., Luxembourg	27059	Sweetvest S.A.H., Luxembourg	27071
Real Estates International Holdings S.A., Luxembourg	27069	Textilco S.A., Luxembourg	27069
Resultex S.A.H., Luxembourg	27063	Tradep S.A., Luxembourg	27063
San Gregorio S.A.H., Luxembourg	27043	Translux Participations S.A., Luxembourg	27060
SCAC International S.A.H., Luxembourg	27062	Ulrika S.A.H., Luxembourg	27067
Securex International S.A., Luxembourg	27039	Ulysses, Sicav, Luxembourg	27057
Sedellco Holding S.A., Luxembourg	27050	Valbeach Constructing Company S.A.H., Luxembourg	27065
Serinha S.A.H., Luxembourg	27069	Venilux Holding S.A., Luxembourg	27055
Shareholdings Amongst Financiers in Europe S.A.H., Luxembourg	27049	Waterl'Eau International S.A., Sandweiler	27054
Société de Gestion du Patrimoine Familiale «J» Holding S.A., Luxembourg	27063	Wood Cottage Investments S.A., Luxembourg	27070
Société de Gestion du Patrimoine Familiale «M» Holding S.A., Luxembourg	27071	WRH Leeds, S.à r.l., Luxembourg	27046
Société de Participations «Filunor» S.A., Luxembourg	27058	Zorinvest S.A., Luxembourg	27066

GEFPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.324.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 4 février 2004, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et celui du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 18 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pietro Zavattaro, demeurant à Via Varvara, 9, Valmadonna - Alessandria (AL), Italie, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Madame Eleonora Zavattaro, demeurant à Via Varvara, 9, Valmadonna - Alessandria (AL), Italie, Administrateur

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Le Conseil d'Administration

P. Zavattaro / E. Zavattaro / S. Vandì

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030315.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

CERA-NET, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02301, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

(030323.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 49.227.

Mitteilung an die Anteilhaber des Credit Suisse Money Plus Fund (Lux)

Durch Beschluss der obengenannten Verwaltungsgesellschaft vom 26. April 2004, mit Zustimmung der BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. als Depotbank, wird der Subfonds Credit Suisse Money Plus Fund (Lux) Latin America zum 1. Juni 2004 seine Vermögenswerte und Verbindlichkeiten auf den Subfonds Credit Suisse Bond Fund (Lux) Emerging Markets übertragen.

Dieser Beschluss beruht auf der heutigen und weiterhin vorhersehbar niedrigen Nachfrage an lateinamerikanischen Geldmarkprodukten sowie der steigenden Nachfrage an weitergefassten Schwellenländerprodukten.

Der Umtausch von Anteilen des Subfonds Credit Suisse Money Plus Fund (Lux) Latin America in Anteile der Klasse -B- des Subfonds Credit Suisse Bond Fund (Lux) Emerging Markets, die nicht bis einschliesslich 25. Mai 2004, 15.00 Uhr zurückgegeben wurden, erfolgt im Verhältnis zu den nachfolgenden, am 28. Mai 2004 berechneten, Nettovermögenswerten:

Credit Suisse Money Plus Fund (Lux) Latin America	Klasse B	USD 1.367,36
Credit Suisse Bond Fund (Lux) Emerging Markets	Klasse B	USD 1.778,78

Das obenstehende Umtauschverhältnis ist ebenfalls anwendbar auf Anteilzertifikate des Credit Suisse Money Plus Fund (Lux) Latin America, die nicht bis einschliesslich 25. Mai 2004, 15.00 Uhr bei einer Zahlstelle des Fonds hinterlegt wurden.

Luxemburg, den 28. Mai 2004.

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY

Unterschriften

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041581.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

FIDEURAM MULTIMANAGER FUND, Fonds Commun de Placement.

REGLEMENT DE GESTION

Modifications

Entre

1. FIDEURAM GESTIONS S.A.

avec siège social au 13, avenue de la Porte Neuve, L-1015 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 71.883) (ci-après la «Société de Gestion»)

Et

2. FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social au 17A, rue des Bains L-1212 Luxembourg (ci-après la «Banque Dépositaire»)

Il a été convenu de modifier le Règlement de Gestion comme suit:

En-tête

Remplacer «7, Place du Théâtre» par «13, avenue de la Porte Neuve» dans le paragraphe (i).

Art. 1^{er}. Le Fonds

Premier paragraphe, première phrase à lire comme suit:

«FIDEURAM MULTIMANAGER FUND (ci-après le «Fonds») est un fonds commun de placement de type ouvert de droit luxembourgeois régi par la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi») car ses politiques et objectifs d'investissement permettent au Fonds d'investir 20% ou plus de ses actifs nets dans des avoirs autres que des valeurs mobilières et/ou des actifs financiers liquides visés par l'article 41(1) de la Loi».

Art. 3. La Banque Dépositaire - L'Agent de Transfert, de Registre et Payeur

Le troisième paragraphe est à lire comme suit:

«Soit la Société de Gestion ou la Banque Dépositaire peuvent à tout moment mettre fin aux devoirs de la Banque Dépositaire sous réserve d'un préavis d'au moins trois mois d'une partie à l'autre, étant entendu que la Société de Gestion est sous l'obligation de nommer une nouvelle banque dépositaire qui assumera les fonctions et responsabilités définies par la Loi et ce Règlement de Gestion.»

Art. 4. Objectif et Politique d'Investissement - Restrictions d'Investissement

Tiret 7(ii) de la sous-section «Restrictions d'Investissement» est à modifier comme suit:

«octroyer des prêts aux Porteurs de Parts.»

Tiret 7(iii) de la sous-section «Restrictions d'Investissement» est à supprimer.

Art. 7. Valeur Nette d'Inventaire

Sixième paragraphe, seconde ligne:

remplacer «un» par «sont».

Art. 11. Charges du Fonds

Premier paragraphe, tiret 7
remplacer «0,06» par «0,05».

Art. 12. Année Sociale, Audit

Premier paragraphe à lire comme suit:

«L'année sociale du Fonds commencera le premier de janvier et finira le dernier jour de décembre chaque année. Les comptes annuels de la Société de Gestion et les rapports annuels du Fonds seront audités par un auditeur nommé par la Société de Gestion.»

Art. 14. Modifications du Règlement de Gestion

Second paragraphe à lire comme suit:

«Les modifications deviendront effectives le jour de leur dépôt au greffe du tribunal d'arrondissement à Luxembourg. Une mention du dépôt sera publiée dans le «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» à Luxembourg.»

Art. 15. Avis

Second paragraphe, troisième ligne:

supprimer «t»

Le troisième paragraphe à modifier comme suit:

«La liquidation du Fonds sera publiée dans le «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» à Luxembourg. La dissolution du Fonds sera en outre publiée dans le «Luxemburger Wort» ainsi que dans un journal à circulation internationale.»

Art. 16. Durée du Fonds - Dissolution du Fonds - Liquidation et Fusion des Compartiments

Troisième paragraphe, la première phrase est à modifier comme suit:

«En outre, la liquidation aura lieu conformément à l'article 66 de la Loi (en tant qu'il rend l'article 22 applicable)»

Ces modifications au Règlement de Gestion entrent en vigueur le 7 juin 2004.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 18 mai 2004.

La Société de Gestion / La Banque dépositaire.

Pour traduction conforme
MANAGEMENT REGULATIONS

Amendments

Between

1. FIDEURAM GESTIONS S.A.

With registered office at 13, avenue de la Porte Neuve, L-1015 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 71.883) (hereinafter the «Management Company»)

And

2. FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A.

With registered office at 17A, rue des Bains L-1212 Luxembourg (hereinafter the «Custodian Bank»)

It has been agreed to amend the Management Regulations as follows:

Heading

Replace «7, Place du Théâtre» with «13, avenue de la Porte Neuve» in paragraph (i).

Art. 1. The Fund

First paragraph, the first sentence shall read as follows:

«FIDEURAM MULTIMANAGER FUND (hereinafter the «Fund») is an open-ended mutual investment fund under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg governed by Part II of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (the «Law») as its investment objectives and policies allow the Fund to invest 20% or more of its net assets in assets other than transferable securities and/or other liquid financial assets as referred to in article 41(1) of the Law.

Art. 3. The Custodian Bank - the Transfer, Registrar and Paying Agent

The third paragraph shall read as follows:

«Either the Management Company or the Custodian Bank may at any time terminate the Custodian Bank' duties subject to advance notice of at least three months from one party to the other, it being understood that the Management Company is under a duty to appoint a new Custodian Bank who shall assume the functions and responsibilities defined by the Law and these Management Regulations.»

Art. 4. Investment Objective and Policy - Investment Limitations

Indent 7 (ii) of the sub-section «Investment Limitations» shall be amended as follows:

«grant loans to Unitholders.»

Indent 7(iii) of the sub-section «Investment Limitations» shall be deleted.

Art. 7. Net Asset Value

Sixth paragraph, second line

replace «a» by «are».

Art. 11. Charges of the Fund

First paragraph, indent 7:

replace «0.06%» by «0.05%».

Art. 12. Business Year, Audit

First paragraph to read as follows:

«The Fund's business year shall start on the first of January and end on the last day of December each year. The annual statement of account of the Management Company and the Fund's annual report shall be audited by an auditor appointed by the Management Company.»

Art. 14. Amendments to these Management Regulations

Second paragraph shall read as follows:

«Amendments shall take effect on the date of their deposit with the Register of the Tribunal d'Arrondissement in Luxembourg. A mention of the deposit will be published in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.»»

Art. 15. Announcements

Second paragraph, third line:

delete «t».

Third paragraph shall read as follows:

«The liquidation of the Fund shall be published in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». The dissolution of the Fund shall further be published in the «Luxemburger Wort» and in one newspaper of wider circulation abroad.»

Art. 16. Duration of the Fund - Dissolution of the Fund - Liquidation and Merger of Sub-Funds

Third paragraph, first sentence shall read as follows:

«Furthermore, liquidation shall take place if required according to Article 66 of the Law (insofar as it makes Article 22 applicable).»

These amended Management Regulations come into effect on June 7, 2004.

Done in two originals in Luxembourg on May 18 2004.

The Management Company / The Custodian Bank

Signatures / Signatures

Certified to be a true copy of the original

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03849. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040449.2//125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

IMMOCHAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 100.824.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) SOFICOLE EXPLOITATIE MAATSCHAPPIJ N.V., ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 12 mai 2004

2) PATINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg-ville, Grand-Duché du Luxembourg,

ici représentée par Madame Chantal Mathu, prénommée,

en vertu d'une procuration datée du 12 mai 2004.

Les procurations pré mentionnées, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles.

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination IMMOCHAN LUXEMBOURG S.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts (les «Statuts»).

Art. 3. La Société a pour objet la gestion et l'administration de SOPARIMMO FONDS, une société d'investissement constituée selon la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (le «Fonds»).

La Société peut assumer toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion du Fonds.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites du chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) comprenant cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action, entièrement libéré.

La Société émettra uniquement des actions nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action sera effectué par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve de transfert d'autres instruments de transfert jugés satisfaisants par la Société.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, tel que prévu par l'article vingt et un ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi à Luxembourg, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation à l'assemblée le 15 juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le prochain jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation à l'assemblée.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, ou par télégramme, ou par télex ou par téléfax une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément aux exigences de la loi.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et resteront en fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de retraite ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura une voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner à la majorité un autre administrateur, et pour

les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour assumer pro tempore la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration peut nommer de temps en temps des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, le secrétaire et des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres directeurs et fondés de pouvoir jugés nécessaires pour les opérations et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir nommés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation par l'acceptation par écrit ou par câble, ou télégramme, ou télex ou téléfax de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégramme, ou télex ou téléfax, ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir que si au moins la moitié des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Un administrateur peut assister à et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par des moyens téléphoniques ou par vidéo conférence.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs documents par écrit, ou par télex, télégramme confirmé par écrit ou par téléfax, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence pro tempore en son absence lors de ces réunions.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration dûment convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de la gestion et des affaires de la Société. Les administrateurs ne peuvent cependant pas engager la Société par leur signature individuelle d'actes, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion journalière des affaires de la Société et à l'exécution d'actes en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de la politique de la Société à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat ou aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé dans une telle société ou firme.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas en raison de cette relation avec une telle société ou firme privé du droit de délibérer, et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou autres affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque transaction de la Société, cet administrateur ou directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette transaction; et une telle transaction et un tel intérêt de pareil administrateur ou directeur ou fondé de pouvoir fera l'objet d'un rapport lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle d'un directeur ou fondé de pouvoir autorisé à cet effet de la Société, ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 17. La Société chargera pour la vérification des documents relatifs aux comptes annuels un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendant justifiant d'une expérience professionnelle appropriée et autorisés à cet effet par l'autorité de surveillance compétente. Le premier réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale des actionnaires

suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par les actionnaires.

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes de temps en temps quand il le jugera conforme à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes déclarés pourront être payés en toute devise choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux lieux et temps choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera le taux de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires décidant cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives et de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 12 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit (en EUR)</i>	<i>Nombre d'actions</i>
SOFICOLE EXPLOITATIE MAATSCHAPPIJ N.V.	124.000,-	124
PATINVEST S.A.	1.000,-	1
Total:	125.000,-	125

Les cent vingt-cinq (125) actions de la Société ont été intégralement libérées par les souscripteurs de telle manière que le montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de deux mille sept cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Les personnes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à 6 (six) et le nombre des réviseurs d'entreprises à 1 (un).

3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Eric Deleplanque, Directeur Général International d'IMMOCHAN, demeurant professionnellement à F-59170 Croix, 40, avenue de Flandre, né à Bergues (France), le 6 octobre 1951.

- Monsieur Michel Hoste, Directeur Juridique du Groupe AUCHAN, demeurant professionnellement à F-59170 Croix, 40, avenue de Flandre, né à Roubaix (France), le 19 janvier 1948.

- Monsieur Vianney Mulliez, Membre du Directoire du Groupe AUCHAN, demeurant professionnellement à F-59170 Croix, 40, avenue de Flandre, né à Roubaix (France), le 5 mars 1963.

- Monsieur Michel Mulliez, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à F-59170 Croix, 40, avenue de Flandre, né à Cologny (Suisse), le 2 juillet 1946.

- Monsieur Georg Lasch, Responsable Ventes, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-SUCCESSALE DE LUXEMBOURG S.A., demeurant professionnellement au 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg, né à Bruxelles (Belgique), le 24 novembre 1966.

- Monsieur Alain Limauge, Responsable du Département New Deals & New Products, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-SUCCESSALE DE LUXEMBOURG S.A., demeurant professionnellement au 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg, né à Bruxelles (Belgique), le 4 avril 1959.

Monsieur Eric Deleplanque, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

4. Est nommé réviseur d'entreprises, KPMG LUXEMBOURG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendra fin à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille cinq.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation à cet égard à un ou plusieurs de ses membres ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant en noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathu, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2004, vol. 427, fol. 70, case 7. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 2004.

H. Hellinckx.

(040494.3/242/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

CULLERA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.044.

Par jugement en date du 19 février 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute la société dont le siège social à L-1219 Luxembourg 23, rue Beaumont a été dénoncé en date du 14 avril 2003 et a ordonné la liquidation de la société.

Il a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, et a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Jérôme Bach, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leur créance avant le 8 mars 2004.

Il ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Il ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxembourg Wort et Ta-geblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, et met les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

J. Bach

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AP01818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033718.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

IMC-INTERNATIONAL, INNOVATIVE MEDICAL CARE LUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

H. R. Luxemburg B 90.003.

Hiermit kündigt Dr. Waldemar Gamer mit Wirkung zum 21. November 2002 sein Mandat als Kommissar der Gesellschaft IMC-INTERNATIONAL, INNOVATIVE MEDICAL CARE LUX HOLDING S.A.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Stuttgart, den 8. März 2004.

Dr. W. Gamer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029774.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

INVESTISSIMO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.068.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) HOMBICK LIMITED, R.C. Tortola no. 423859, a company with registered office at 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Tortola, British Virgin Islands,

2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, R.C. Tortola no. 81185, a company established and having its registered office at Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola,

both here represented by M^e Nadine Hirtz, lawyer, with professional address at 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on March 23, 2004.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of INVESTISSIMO S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-three thousand euros (EUR 33,000.-), divided into three thousand and three hundred (3,300) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last working day in the month of June at 2.30 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory Provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) HOMBICK LIMITED, prenamed, three thousand two hundred and ninety-nine shares	3,299
2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, prenamed, one share	1
Total: three thousand and three hundred shares	<u>3,300</u>

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-three thousand euros (EUR 33,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

Constitutive Meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

- a) Mr Graham J. Wilson, barrister, born on the December 9, 1951, in St Néots in England, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- b) Ms Cindy Reiners, private employee, born on February 4, 1979 in Luxembourg, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- c) Mr François Manti, private employee, born on October 7, 1970 at Algrange, France, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) The following is appointed Auditor:

EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 50.956, a company with registered office at 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2009.

5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HOMBICK LIMITED, R.C. Tortola n° 423859, une société avec siège social au 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, R.C. Tortola n° 81.185, une société avec siège social au Tropic Isle Building P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

toutes les deux ici représentées par Maître Nadine Hirtz, avocate, avec adresse professionnelle au 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 23 mars 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INVESTISSIMO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement ou l'extension de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), divisé en trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes-rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de juin à 14.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) HOMBICK LIMITED, préqualifiée, trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.299
2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: trois mille cinq cents actions.	3.300

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Graham J. Wilson, «barrister», né le 9 décembre 1951, à St Néots, Angleterre, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

b) Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, née le 4 février 1979 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

c) Monsieur François Manti, employé privé, né le 7 novembre 1970 à Algrange, France, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 50.956, une société avec siège social au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Hirtz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, vol. 143S, fol. 10, case 11. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(030090.3/230/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

STARING CAPITAL GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: 12,500.- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 90.185.

Mr Steven Finkelstein, director, has resigned as a manager of STARING CAPITAL GP, S.à r.l. (the «Company») with effect from March 10th, 2004 and the meeting of partners of the Company held on March 10th, 2004 has appointed as of March 10th, 2004 Mr Gregory F. Camia, Real Estate Investment Manager, residing at 4727 East Conway Drive, Atlanta, Georgia 30327, USA as a manager of the Company for an unlimited duration in replacement of Mr Steven Finkelstein.

Monsieur Steven Finkelstein, administrateur, a démissionné de son poste de gérant de STARING CAPITAL GP, S.à r.l. (la «Société») avec effet au 10 mars 2004 et l'assemblée des associés de la Société tenue en date du 10 mars 2004 a nommé avec effet au 10 mars 2004 Monsieur Gregory F. Camia, Real Estate Investment Manager, résidant à 4727 East Conway Drive, Atlanta, Georgia 30327, USA en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée en remplacement de Monsieur Steven Finkelstein.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029853.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

SECUREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 100.088.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, inscrite au Registre de Luxembourg sous le numéro B 52.765, ici représentée par Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 février 2004.

2) Madame Lydia Anstiss, femme d'affaires et traductrice professionnelle, née à Oakville, Ontario (Canada) le 20 octobre 1956, demeurant à Kratochwjlestrasse 12, A-1220 Vienne (Autriche), ici représentée par Monsieur Benoit Tassigny prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 février 2004.

Les procurations prémentionnées resteront annexées pour être enregistrées avec les présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de SECUREX INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites des lois luxembourgeoises.

La société aura également pour objet d'agir comme conseil économique et commercial, agence d'affaires, prestataire de services de secrétariat et ou travaux administratifs de bureau et agence immobilière.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions de classe A et vingt et un mille (21.000) actions de classe B, ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par quatre cent cinquante mille (450.000) actions de classe A et cinquante mille actions (50.000) de classe B d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions de classe A et de classe B ont des droits plus amplement décrits ci-dessous.

Le conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, par l'émission d'actions nouvelles des classe A et de classe B, dans les conditions spécifiques à chaque classe d'actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant cours en date des présentes. Cette autorisation pourra être renouvelée dans les conditions de l'article 32(5) de la Loi.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission (sous réserve des dispositions spécifiques concernant la classe A), à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut dans ce contexte fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des omissions, déterminer les conditions de souscription et de libération et faire le cas échéant, appel à de nouveaux actionnaires.

En application de l'article 32-3(5) de la Loi, le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Sous respect des conditions ci-dedans stipulées, le conseil d'administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital par incorporation des réserves ou de toute autre somme également disponible à cet effet dans les classes A et B proportionnellement au capital et à la prime d'émission apportées à la société par les actionnaires respectifs des deux classes.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du Prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le capital autorisé peut être modifié par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute omission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi. Le conseil d'administration déterminera la nature, le Prix, le taux d'intérêt, la convertibilité, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Chaque action aura droit au dividende dans les proportions suivantes et en respect des dispositions légales en la matière:

le bénéfice distribuable tel que déterminé par l'assemblée générale ordinaire sera réparti entre tous les actionnaires en proportion de leurs apports effectifs, représentés par le capital et la prime d'émission.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite

par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Art. 6. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, les noms, prénoms, professions et adresses des cessionnaires proposés ainsi que le prix de cession. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration devra signaler par écrit son intention d'exercer son droit de préemption pour la société. Si le conseil d'administration ne désire pas acquérir les actions proposées pour la société, le cédant est libre de les céder au cessionnaire initialement proposé au prix indiqué par lui.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 11. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de septembre à dix heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition Générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2005.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, précitée, déclare souscrire mille cinq cents (1.500) actions de classe A et seize mille (16.000) actions de classe B;

2) Madame Lydia Anstiss, prénommée, déclare souscrire cinq mille (5.000) actions de classe B.

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Madame Lydia Anstiss, femme d'affaires et traductrice professionnelle, née à Oakville, Ontario (Canada) le 20 octobre 1956, demeurant à Kratochwjlestrasse 12, A-1220 Vienne (Autriche).

b) Monsieur Lucius Smejda, avocat, né à Caracas (Vénézuéla) le 14 mai 1948, demeurant à 119 Lawrence Ave. W., Toronto, Ontario (Canada).

c) La société SECUREX Inc., une société ayant son siège social à Schout Bij Nacht Doormanweg 43, Curaçao (Antilles Néerlandaise), inscrite au Registre de Commerce de Curaçao sous le numéro 39991.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

KPMG SERVICES, ayant son siège social à 6100 Neil Road, Suite 500, Reno, Nevada 89511 (USA).

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, vol. 143S, fol. 2, case 6. – Reçu 450 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

G. Lecuit.

(030253.3/220/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

SAN GREGORIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.043.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 24 novembre 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du 4 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Corrado Bertini, retraité, Pollone (Vercelli - Italie), Via Bozzalla, 21, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030327.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

27044

KARIMPOL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 90.988.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 1^{er} avril 2004 que:

1. Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Harald Jeschek, né le 5 juillet 1968 à Vienne, Autriche, demeurant à Mukentalerweg 4, A-1190 Vienne, Autriche de son poste d'administrateur.

2. Le conseil d'administration nomme Madame Silvia Sixtova, née le 17 août 1955 à Pardubice, République Tchèque, demeurant à Vodickova 17/736, CZ-110 00 Praha 1, République Tchèque et Monsieur Marek Henryk Grajzdzadek, né le 17 février 1953 à Bialystok, Pologne, demeurant à ul. Zielone Wzgorze 3, PL 15-831 Bialystok, Pologne, comme administrateurs. Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029839.3/634/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

CORIOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 90.979.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 1^{er} avril 2004 que:

1. Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Andreas Prokes, né le 29 juillet 1959 à Vienne, Autriche, demeurant à 9/7 Hinterstrasse, A-1030 Vienne, Autriche de son poste d'administrateur.

2. Le conseil d'administration nomme Madame Silvia Sixtova, née le 17 août 1955 à Pardubice, République Tchèque, demeurant à Vodickova 17/736, CZ-110 00 Praha 1, République Tchèque et Monsieur Marek Henryk Grajzdzadek, né le 17 février 1953 à Bialystok, Pologne, demeurant à ul. Zielone Wzgorze 3, PL 15-831 Bialystok, Pologne, comme administrateurs. Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029840.3/634/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

JFK REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 95.848.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 octobre 2003.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2004:

1. Le siège social de la société a été transféré du 24 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. Juliette Faber, fonctionnaire, a été nommée administrateur-délégué en remplacement de Yves Wagener, avec effet immédiat. Elle terminera le mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029758.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

BTK PROJET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 41.384.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2004:

1. Le siège social de la société a été transféré du 24 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.
2. Christine Louis-Haberer, juriste, a été nommée administrateur en remplacement de Gilbert J.F. Grosbusch, avec effet immédiat.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029753.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

ARISA RE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
H. R. Luxemburg B 56.730.

Gezeichnetes Kapital

Per 31. Dezember 2003 ist das gezeichnete Kapital von EUR 5.000.000,- eingezahlt wie folgt:

Aktionäre per 31. Dezember 2003	Gezeichnetes Kapital	Anzahl Aktien	Eingezahlt
ADAC BETEILIGUNGS- UND WIRTSCHAFTSDIENST GmbH.....	5.000,- EUR	1	1.280,- EUR
ARISA ASSURANCES S.A.	4.995.000,- EUR	999	1.278.720,- EUR
Total:	5.000.000,- EUR	1.000	1.280.000,- EUR

Verwaltungsrat

Nach der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre am 13. April 2004 setzt sich der Verwaltungsrat aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Herr Josef Halbig, Direktor, wohnhaft in Gräfelfing, Deutschland
- Herr Volker Knapp, Direktor, wohnhaft in Ottobrunn, Deutschland
- Herr Peter Meyer, Unternehmer, wohnhaft in Mülheim/Ruhr, Deutschland
- Dr Hans Plattner, Administrateur-Délégué, wohnhaft in Luxembourg-Stadt, Luxembourg
- Herr Hans Reuter, Direktor, wohnhaft in Grünwald, Deutschland.

Zusammenfassung der Beschlüsse der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 13. April 2004

1. Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend am 31. Dezember 2003 wird von der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre genehmigt.

Luxembourg, 14. April 2004.

ARISA RE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02291. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029901.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

CANALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembuenger Heck.
R. C. Luxembourg B 88.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

(030314.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

WRH LEEDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Subscribed capital: 12,500.- EUR.**Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.187.

Mr Steven Finkelstein, director, has resigned as a manager of WRH LEEDS, S.à r.l. (the «Company») with effect from March 10th, 2004 and the meeting of partners of the Company held on March 10th, 2004 has appointed as of March 10th, 2004 Mr Gregory F. Camia, Real Estate Investment Manager, residing at 4727 East Conway Drive, Atlanta, Georgia 30327, USA as a manager of the Company for an unlimited duration in replacement of Mr Steven Finkelstein.

Monsieur Steven Finkelstein, administrateur, a démissionné de son poste de gérant de WRH LEEDS, S.à r.l. (la «Société») avec effet au 10 mars 2004 et l'assemblée des associés de la Société tenue en date du 10 mars 2004 a nommé avec effet au 10 mars 2004 Monsieur Gregory F. Camia, Real Estate Investment Manager, résidant à 4727 East Conway Drive, Atlanta, Georgia 30327, USA en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée en remplacement de Monsieur Steven Finkelstein.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029851.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

ARISA ASSURANCES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 52.496.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARISA ASSURANCES S.A.

Signature

(029776.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

ARISA ASSURANCES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 52.496.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARISA ASSURANCES S.A.

Signature

(029779.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

ARISA ASSURANCES S.A., Aktiengesellschaft.Gesellschaftssitz: L-2453 Luxemburg, 5, rue Eugène Ruppert.
H. R. Luxemburg B 52.496.*Gezeichnetes Kapital*

Per 31. Dezember 2003 ist das gezeichnete Kapital von EUR 15.000.000,- eingezahlt wie folgt:

Aktionäre per 31. Dezember 2003	Gezeichnetes Kapital	Anzahl Aktien	Eingezahlt
ADAC-RECHTSSCHUTZ VERSICHERUNGS-AG	375.000,- EUR	1	195.000,- EUR
ADAC-SCHUTZBRIEF VERSICHERUNGS-AG	14.625.000,- EUR	39	7.605.000,- EUR
Total:	15.000.000,- EUR	40	7.800.000,- EUR

Verwaltungsrat

Nach der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre am 13. April 2004 setzt sich der Verwaltungsrat aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Herr Josef Halbig, Direktor, wohnhaft in Gräfelfing, Deutschland
- Herr Volker Knapp, Direktor, wohnhaft in Ottobrunn, Deutschland
- Herr Peter Meyer, Unternehmer, wohnhaft in Mülheim/Ruhr, Deutschland
- Dr Hans Plattner, Administrateur-Délégué, wohnhaft in Luxembourg-Stadt, Luxembourg
- Herr Hans Reuter, Direktor, wohnhaft in Grünwald, Deutschland.

Zusammenfassung der Beschlüsse der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 13. April 2004

1. Der Jahresabschluss und der Konsolidierte Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend am 31. Dezember 2003 werden von der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre genehmigt.

2. Die ordentliche Hauptversammlung der Aktionäre beschliesst eine Verwendung des Jahresgewinns 2003 wie folgt:

- Jahresgewinn	1.967.557,- EUR
- Einstellung in gesetzliche Rücklage	720.000,- EUR
- Einstellung in Freie Rücklage.	1.247.557,- EUR

3. Die ordentliche Hauptversammlung beschliesst ausserdem, eine weitere Einzahlung auf das gezeichnete Kapital in Höhe von EUR 3.450.000,- vorzunehmen.

Luxemburg, 14. April 2004.

ARISA ASSURANCES S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02299. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029762.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

KARIOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(029902.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

KARIOPE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxembourg B 34.720.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Franz Ruf,

Amtsausführung: Vorsitzender des Verwaltungsrates.

Berufsadresse: 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Dauer des Mandats: 6 Jahre, Bestelldatum: 29. Juni 2000.

David Gunson,

Amtsausführung: delegiertes Mitglied des Verwaltungsrates.

Berufsadresse: 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Dauer des Mandats: 6 Jahre, Bestelldatum: 29. Juni 2000.

Carsten Bäcker,

Amtsausführung: delegiertes Mitglied des Verwaltungsrates.

Berufsadresse: 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Dauer des Mandats: 6 Jahre, Bestelldatum: 1. Mai 2002.

KARIOPE S.A.

D. Gunson / D. Bradley

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00323. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029900.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

FLIESEN-ZENTRUM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02303, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

(030318.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

EFG ASSET MANAGEMENT HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 78.492.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 mars 2004

La séance est ouverte à 16.30 heures.

Monsieur François Ries, Président, désigne comme Secrétaire Monsieur Eric Kata, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Eimear Crowley, demeurant à Luxembourg.

Les membres du bureau ainsi constitué constatent qu'à ce jour les comptes annuels pour l'année se clôturant le 31 décembre 2003 n'ont pas été reçus. L'Assemblée n'est donc pas en mesure d'approuver les comptes et décide de repousser l'Assemblée Générale Ordinaire à une date ultérieure.

Monsieur le Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

F. Ries / E. Kata / E. Crowley

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029951.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 67.668.

—
L'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 5 avril 2004, a décidé que:

Messieurs Pietro de Luca, Giuseppe Napolitano et Alex Schmitt sont confirmés dans leurs mandats d'administrateurs de la société pour une année.

KPMG AUDIT est renommée Commissaire aux comptes de la société pour une année.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin aussitôt après la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030040.3/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

R & R HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.822.

—
Suite,

- à la démission de Mr Jan du Plessis
- à la nomination du nouvel administrateur Mr Richard Lepeu
- au changement d'adresse de Mr Alan Grieve.

Conseil d'Administration

Mr. Denis Falk, Carpe Diem Office Park, Techno Park, Stellenbosch 7600, Republic of South Africa

Mr Alan Grieve, 8 Boulevard James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse

Mr Kurt Nauer, 35 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Mr Yves Prussen, 2 Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

Mr Matthys Visser, Carpe Diem Office Park, Techno Park, Stellenbosch 7600, Republic of South Africa

Mr Richard Lepeu, 8 Boulevard James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030199.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

FINANCIERE STRATEGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.226.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029849.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

SHAREHOLDINGS AMONGST FINANCIERS IN EUROPE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 54.845.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

(02986/000/16)

DAGON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 48.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juin 2004 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 3 mai 2004 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième Assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration

Signature

(02988/000/19)

27050

SEDELLCO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 35.443.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

(02987/000/16)

AVALANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.935.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

I (01831/1017/14)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.108.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND (the «Fund»), will be held at the offices of the Fund, on 18 June 2004 at 3.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. the Directors,
 - b. the Auditors.
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31 December 2003, including the Statement of Net Assets as at 31 December 2003 and Statement of Operations for the year ended 31 December 2003.
3. To discharge the Board of Directors and the Auditors with respect to their performance of duties for the year ended 31 December 2003.
4. To approve the Board of Directors and elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors of the Fund, to serve until the next Annual General Meeting of shareholders and to authorise the Directors to fix their remuneration.
6. To approve the dividend, if any, to be paid in respect of the year ended 31 December 2003.
7. To approve the payment of directors' fees.
8. Any other business.
9. Adjournment.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The audited annual report as at 31 December 2003 was sent to shareholders in April 2004 and is available, free of charge, at the registered office of the Fund or, at the offices of any of the Sub-Distributors.

I (02922/584/30)

The Board of Directors.

FLORENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.938.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

I (01832/1017/14)

Le Conseil d'Administration.

L.H.I., LUSO HISPANIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.601.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le mardi 22 juin 2004 à 15.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2003.
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2003.
3. Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
6. Renouvellement de mandats d'Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les dépôts d'actions en vue de cette Assemblée seront reçus jusqu'au 17 juin 2004 aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 14, rue Aldringen, Luxembourg, ainsi qu'au siège social.

I (02704/82/22)

Le Conseil d'Administration.

NOVOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.465.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 18 juin 2004 à 16.00 heures au siège social de la Société, 55-57, rue de Merl à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes annuels de l'exercice se terminant au 20 décembre 2003.
2. Approbation des Comptes annuels (Bilan et Comptes de Pertes et Profits) pour l'exercice se terminant au 20 décembre 2003 - affectation des résultats.
3. Approbation des Comptes consolidés au 20 décembre 2003.
4. Décharge aux administrateurs, au commissaire pour l'exercice écoulé.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

N. Theisen

Administrateur-Délégué

I (02903/000/22).

INSTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 14.780.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi, le 29 juin 2004 à 17.00 heures au siège d'INTERFIDUCIAIRE S.A. à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

I (02738/1261/16)

Le Conseil d'Administration.

BOIS CHAMP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.411.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 18 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02891/506/15)

Le Conseil d'Administration.

GEFINOR S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of GEFINOR S.A. which will be held on the 24th June 2004 at 11.00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

1. Submission and approval of the following documents:
 - Report of the Board of Directors and of the Commissaire on the unconsolidated financial statements as at December 31, 2003,
 - Unconsolidated financial statements as at December 31, 2003 and allocation of the result,
 - Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor on the consolidated financial statements as at December 31, 2003,
 - Consolidated financial statements as at December 31, 2003.
2. Discharge to be granted to the directors, commissaire and the statutory auditors.
3. Statutory election.
4. Authorisation to the Board to buy and sell the shares of the Company on the following conditions:
 - Quantity: up to 10% of the outstanding shares,
 - Price per share: minimum USD 8.- and maximum USD 13.-,
 - Duration: 18 months.
5. Authorisation to the Board to delegate to the chairman the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
6. Sundry.

To be present or represented to this annual general meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

I (02965/755/28)

On behalf of the Board.

MILTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.103.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *18 juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02892/506/15)

Le Conseil d'Administration.

EUCHARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 16.892.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme EUCHARIS S.A., prédésignée, sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

annuelle de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le vendredi *18 juin 2004* à 11.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2003
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
- Allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2003
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur
- Quitus aux administrateurs
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Quitus au commissaire aux comptes
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

I (02893/000/20)

Le Conseil d'Administration.

ERI BANCAIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.912.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenu(e) extraordinairement de notre société qui se tiendra au siège social en date du *18 juin 2004* à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société d'une part et de ses filiales, d'autre part, arrêtés au 31 décembre 2002;
2. Lecture des rapports de révision sur les comptes sociaux rectifiés et les comptes consolidés au 31 décembre 2002;
3. Approbation des comptes sociaux rectifiés et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2002, tels qu'établis par le Conseil d'Administration;
4. Lecture de la proposition d'affectation des résultats;
5. Décision sur la proposition d'affectation des résultats;
6. Décharge à donner aux administrateurs;
7. Elections statutaires;
8. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise;
9. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Un mandataire

I (03001/1161/25)

WATERL'EAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 83.924.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2004 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
5. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02894/788/17)

Le Conseil d'Administration.

MURTEN FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 79.762.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme MURTEN FINANCIERE HOLDING S.A., présidée, sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

annuelle de ladite société anonyme qui se tiendra le vendredi 18 juin 2004 à 10.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2003
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
- Allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2003
- Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur
- Quitus aux administrateurs
- Quitus au commissaire aux comptes
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

I (02906/000/20)

Le Conseil d'Administration.

MFS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 39.346.

We have the pleasure of inviting the Shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders, which will be held on June 21, 2004 at 10.00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss accrual as of January 31, 2004 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor for the year ended January 31, 2004.
4. Ratification of co-optation and election of the Directors and Auditors for the ensuing year.
5. Disclosure regarding the Directors' recommendation for the distribution of dividends according to the prospectus and the Articles of Incorporation.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (02171/755/21)

By order of the Board of Directors.

FIBAUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.447.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 18 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02920/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

VENILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 47.292.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 18 juin 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers

I (02955/696/16)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.443.

Notice is hereby given to the shareholders, that the
ANNUAL GENERAL MEETING
of shareholders of INVESCO GT INVESTMENT FUND (the «Fund»), will be held at the offices of the Fund, on 18 June 2004 at 3.30 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. the Directors,
 - b. the Auditors.
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31 December 2003, including the Statement of Net Assets as at 31 December 2003 and Statement of Operations for the year ended 31 December 2003.
3. To discharge the Board of Directors and the Auditors with respect to their performance of duties for the year ended 31 December 2003.
4. To approve the Board of Directors and elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors of the Fund, to serve until the next Annual General Meeting of shareholders and to authorise the Directors to fix their remuneration.
6. To approve the dividend, if any, paid in respect of the year ended 31 December 2003.
7. To approve the payment of directors' fees.
8. Any other business.
9. Adjournment.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The audited annual report as at 31 December 2003 was sent to shareholders in April 2004 and is available, free of charge, at the registered office of any of the Sub-Distributors.

In order to take part at the Meeting of 18 June 2004, the owners of bearer shares will have to deposit their shares, five clear days before the Meeting, with one of the following banks, who are authorised to receive the shares on deposit:

- BANKHAUS B. METZLER SEEL SOHN & CO KGaA, Große Gallusstrasse 18, D-60311 Frankfurt
- INVESCO BANK ÖSTERREICH AG Rotenturmstrasse 16-18 A - 1010 Vienna Austria
- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

I (02921/584/35)

The Board of Directors.

FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 48.245.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 juin 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02956/696/16)

Le Conseil d'Administration.

MENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.273.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of MENA HOLDINGS S.A. which will be held on the *24th June 2004* at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditors.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss account as of December 31, 2003 and allocation of the result.
3. Discharge to be granted to the directors and the statutory auditors.
4. Statutory election.
5. Approval of the delegation to the chairman of the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
6. Sundry.

To be present or represented to this annual general meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

I (02964/755/20)

On behalf of the Board.

FIMACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.011.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *24 juin 2004* à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00156/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

GRAMERO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.742.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 18 juin 2004 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02982/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

HECTOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.397.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 juin 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration;
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2004;
4. Décharge à donner aux Administrateurs;
5. Affectation des résultats;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (02984/584/22)

Le Conseil d'Administration.

ULYSSES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.830.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration;
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2004;
4. Décharge à donner aux Administrateurs;
5. Affectation des résultats;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (02985/584/22)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS «FILUNOR», Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 6.739.

Les Actionnaires de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS «FILUNOR», Société Anonyme, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le mercredi 16 juin 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003
2. Rapport du Commissaire
3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03000/534/18)

Le Conseil d'Administration.

CLARA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 72.299.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2004 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

I (03046/817/18)

Le Conseil d'Administration.

GEYSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 16.041.

Nous avons l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 juin 2004 à 11.30 heures à L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri, 31, pour délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. A la demande de l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2004, réduction du nombre de titres nouveaux émis par ladite Assemblée de 13.771.200 à 1.574.617 sans modifier ni le montant de l'augmentation de capital ni celui de la prime d'émission.
2. Augmentation du capital à raison de EUR 400.000.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000.000,- à EUR 600.000.000,- par l'émission de 3.333.333 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
3. Attribution de ces actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à BREDERODE S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle 161/1 (Belgique), et libération intégrale de ces actions nouvelles par apport en nature de 100% des actions de la société BRETER LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.
La différence entre la valeur totale de l'apport en nature et la valeur nominale des actions nouvellement émises sera transférée à un compte de prime d'émission.
4. Changement conséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts.
5. Nomination de Monsieur Jacques Reckinger, administrateur, pour une durée de 6 ans.
6. Divers.

Le conseil d'administration attire l'attention des actionnaires sur les points suivants:

- Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 17 des statuts, les résolutions à prendre requièrent un quorum de présence d'au moins la moitié du capital social et une majorité des deux-tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister à cette Assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 17 des statuts. «Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société, cinq jours francs au moins avant la réunion, de leur intention d'assister à l'Assemblée. Le cas échéant, vous voudrez bien nous envoyer, dûment signée, la procuration ci-jointe.»

I (03054/657/34)

REAL ESTATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.570.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2004 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

I (03047/817/18)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL INVESTISSEMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

I (03048/817/18)

Le Conseil d'Administration.

HELILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 66.084.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

I (03049/817/18)

Le Conseil d'Administration.

EURO MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 65.892.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

I (03050/817/18)

Le Conseil d'Administration.

TRANSLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 65.452.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (03051/817/17)

Le Conseil d'Administration.

NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.779.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

I (03053/817/18)

Le Conseil d'Administration.

DB FUNDS, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 38.660.

Es wird mitgeteilt, dass eine

ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der DB FUNDS SICAV am 17. Juni 2004 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Beschluss über die Umbenennung von DB FUNDS in DWS INSTITUTIONAL
3. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 7. Juni 2004 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der außerordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Luxemburg, im Mai 2004.

II (01728/755/24)

Der Verwaltungsrat.

AGGIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.765.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2004 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02213/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AQUILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.052.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 11 juin 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

Le 11 mai 2004.

II (02483/833/19)

Le Conseil d'Administration.

C.F.T. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, Boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.350.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 11 juin 2004 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

Le 11 mai 2004.

II (02484/833/19)

Le Conseil d'Administration.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.849.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture à la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

II (02485/795/15)

Le Liquidateur.

INTERPORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.902.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») de INTERPORTFOLIO (la «Société»), Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, le mardi 15 juin 2004 à 12.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2004.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 mars 2004.
5. Composition du Conseil d'Administration,
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège de la Société, où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, par écrit (lettre ou procuration), le Conseil d'Administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

II (02562/755/25)

Pour le Conseil d'Administration.

QUEENSDALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 54.433.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2004 à 17.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (02521/520/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «J» HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.524.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 15 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02567/755/17)

Le Conseil d'Administration.

TRADEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 70.007.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02601/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

RESULTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.695.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 11 juin 2004 à 9.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02593/000/20)

Le Conseil d'Administration.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *11 juin 2004* à 10.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02594/000/20)

Le Conseil d'Administration.

ARAXA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.285.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juin 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (02598/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

EUROCLASS MULTIMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.071.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *11 juin 2004* à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003. Affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02700/655/14)

Le Conseil d'Administration.

ILLINOIS S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.921.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 10 June 2004 at 15.30 o'clock

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss statement as at 31 December 2003 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2003.
4. Resignation and nomination of a new Director.
5. Miscellaneous.

II (02599/1023/16)

The Board of Directors.

VALBEACH CONSTRUCTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.396.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02600/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

FINDIM GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.659.

Nous avons l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

annuelle de notre société, laquelle se tiendra auprès de l'ETUDE ARENDT & MEDERNACH, 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en date du vendredi 18 juin 2004 à 11.00 heures.

Cette Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- A. Comptes Annuels de FINDIM GROUP S.A. arrêtés au 31 octobre 2003
 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clôturé au 31 octobre 2003.
 2. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes.
 3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003.
 4. Affectation du résultat.
 5. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.
- B. Comptes consolidés annuels de FINDIM GROUP S.A. arrêtés au 31 décembre 2003
 6. Présentation du rapport de gestion consolidé de l'exercice 2003 du Conseil d'Administration.
 7. Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes consolidés de l'exercice 2003.
 8. Présentation et approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2003.
 9. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
- C. Divers
 10. Délibération concernant l'affectation de fonds à la FONDAZIONE ONLUS DANILLO E LUCA FOSSATI.

FINDIM GROUP S.A.

Pour le Conseil d'Administration

M. Fossati

Le Président

II (02686/250/29)

NOBEL CONSTRUCTING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.419.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02602/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

META HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.458.

The shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 10 June 2004 at 15.00

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss statement as at 31 December 2003 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2003.
4. Despite a loss of more than 75% of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
5. Miscellaneous.

II (02603/1023/17)

The Board of Directors.

ZORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.926.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02746/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE D'OCTOBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.865.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02650/755/17)

Le Conseil d'Administration.

FINWASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.557.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 10 juin 2004 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
6. Divers

II (02655/788/17)

Le Conseil d'Administration.

JOINT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.562.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 10 juin 2004 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
6. Divers

II (02656/788/17)

Le Conseil d'Administration.

ULRIKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02677/755/19)

Le Conseil d'Administration.

27068

FINDIM GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.659.

Nous avons l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société à tenir par-devant Notaire, laquelle se tiendra à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, auprès de l'ETU-DE ARENDT & MEDERNACH, en date du vendredi 18 juin 2004 à 14.00 heures.

Cette Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'exercice social de la société qui commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre et modification subséquente de l'article 16 des statuts;
2. Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle et modification subséquente de l'article 17 des statuts;
3. Modification de l'article 6 des statuts;
4. Ajout d'un nouvel article relatif à l'attribution des dividendes;
5. Renumerotation des articles.

FINDIM GROUP S.A.

Pour le Conseil d'Administration

M. Fossati

Le Président

II (02687/250/21)

EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 13.324.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02747/696/17)

Le Conseil d'Administration.

COSMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 53.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, le 11 juin 2004 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nomination et démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration

Signature

II (02855/1212/20)

GIOLINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 94.130.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers

II (02748/696/16)

Le Conseil d'Administration.

TEXTILCO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 40.730.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2004 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (02749/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SERINHA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 49.442.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 10 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02750/506/15)

Le Conseil d'Administration.

REAL ESTATES INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.054.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme REAL ESTATES INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 juin 2004 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

II (02807/000/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL INVESTMENTS & PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.052.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL INVESTMENTS & PROPERTIES S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 juin 2004 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

II (02806/000/17)

Le Conseil d'Administration.

HARLEY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.961.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme HARLEY INTERNATIONAL S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 juin 2004 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

II (02808/000/16)

Le Conseil d'Administration.

WOOD COTTAGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 66.306.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, le 9 juin 2004 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nomination et démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration

Signature

II (02856/1212/20)

SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «M» HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.525.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 15 juin 2004 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02568/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CODAVY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.220.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (02596/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

KENSALYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.503.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02597/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

SWEETVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.253.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02639/755/18)

Le Conseil d'Administration.

COPOLS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.236.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2004 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

II (02595/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

SONGERFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.445.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signature.

(030225.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

SONGERFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.445.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signature.

(030224.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.
